Crèches et cantiques sont tolérés à l'école

L'éditorial

Laïcité «à la genevoise», sain équilibre

Marianne Grosjean Journaliste société



Peut-on mettre une crèche dans sa classe pendant la période de Noël? «Bien sûr», estiment des enseignants, puisque la société genevoise est culturellement chrétienne. «Surtout pas», rétorquent les autres, soit brandissant l'étendard de la science contre la religion, soit estimant que mettre en avant le symbolisme chrétien signifie discriminer les sentiments religieux d'élèves d'autres religions. En l'absence de directive cantonale, les enseignants font comme bon leur semble.

Le DIP enjoint pourtant les maîtres à parler des religions en s'appuyant notamment sur les fêtes qui ponctuent l'année, avec la neutralité et la contextualisation nécessaires. La magistrate en charge de l'Instruction publique, Anne Emery-Torracinta, défend une laïcité «à la genevoise». Comprenez un cocktail à mi-chemin entre la laïcité «à la française», plus dure, et celle des cantons comme le Valais et Fribourg, qui dispensent des cours d'éthique avec étude de la Bible en classe. Contrairement à la France, qui exclut crèche de Noël des mairies et des écoles et interdit aux élèves le port de signes religieux ostentatoires, le canton de Genève tolère voile, kippa et croix en pendentif chez les élèves, mais pas chez les enseignants. Une laïcité non allergique aux religions

qui colle à la mentalité du canton: souvenons-nous du tollé qu'avait causé l'abandon en 2015 de «l'arche de Noé» de Britten, que devaient chanter des élèves, par souci de laïcité... Les enseignants genevois seraient bien inspirés d'utiliser le prétexte de Noël pour aborder, en classe, les questions religieuses. Car se refuser à le faire est dommageable à la culture générale des élèves - comment comprendre le sens de la majorité des œuvres d'art classiques si l'on ne connaît rien du christianisme? - mais aussi à leur esprit critique, lorsqu'un courant, religieux ou non, se présentera à eux en tant que vérité révélée à adopter absolument. Pages 2 et 3